

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an... 36 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 15
Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Décembre 1879.

Chronique générale.

M. le ministre de la justice s'est donné le plaisir d'une nouvelle épuratoire dans le personnel des juges de paix. Le dernier décret qu'il a contresigné contient 440 nominations et frappe 64 de ces honorables magistrats. Il prononce : 22 mises à la retraite, 30 révocations (4 de juges et 26 de suppléants), 29 magistrats (5 juges et 24 suppléants) ont prévenu la révocation par la démission.

5 juges nommés n'ont pas accepté et 13 décès ont fait autant de vides à combler. Telle est l'économie de ce nouveau mouvement.

Le Journal officiel a publié le décret formant la commission chargée de distribuer les fonds votés par les Chambres pour le soulagement de la misère.

Ce comité est constitué, sous la présidence du ministre de l'intérieur et des cultes, à l'effet de donner son avis sur la répartition des fonds mis à la disposition du gouvernement pour subvenir aux besoins exceptionnels résultant de la mauvaise saison.

Il est composé ainsi qu'il suit :

Vice-président :

M. Martin-Feuillée, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur et des cultes.

MM. Membres :

- Pellelan, vice-président du Sénat, sénateur.
Nazeau, secrétaire du Sénat, sénateur.
Belmont, vice-président de la Chambre des députés, député.
De Mahy, questeur de la Chambre des députés, député.
Faye, sénateur, conseiller maître à la cour des comptes.

Clamageran, conseiller d'Etat.
De Roussy, conseiller d'Etat, directeur général de la comptabilité publique.

De Crisenoy, conseiller d'Etat, directeur de l'administration départementale et communale.

Cotelle, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Vasseroi, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Couder, sous-directeur au ministère des finances.

Payelle, chef de bureau au ministère de l'intérieur.

MM. Secrétares :

Tixier, auditeur au conseil d'Etat.

De la Boutetière, sous-chef de bureau au ministère de l'intérieur.

Sur les quinze noms que comprend cette liste, nous ne trouvons pas celui d'un seul sénateur ou député de la minorité.

Pas un seul! C'est incroyable, mais c'est comme cela. En réponse aux observations de la droite, le ministre a dit que la distribution du fonds de secours serait faite, sous sa responsabilité, par les agents du pouvoir. Qui eût néanmoins supposé qu'il entendait exclure tout contrôle, et que nul membre de l'opposition parlementaire ne serait admis à donner son avis sur l'emploi de ces cinq millions empruntés au budget pour une œuvre de « bienfaisance publique »?

Un pareil fait est sans exemple, et il caractérise mieux que tout autre le régime qui oppresse et exploite le pays.

Et le ministre qui a contresigné ce décret et qui a préparé à l'avance la composition d'une semblable commission a proclamé sur tous les tons que la politique devait être exclue de ces manifestations de la bienfaisance publique!

Nous faisons ici « une œuvre de gouvernement », a dit encore M. Lepère. On ne le voit que trop.

Le Soir publie la note suivante :

« Nous croyons savoir que la majorité sénatoriale est décidée, avant de se séparer, à

faire acte de virilité et d'indépendance politique.

Le Sénat est comme humilié du rôle auquel on voudrait le réduire; il prétend n'être pas seulement une Assemblée de contrôle.

A l'égard de la direction politique générale, il a le même droit d'initiative que la Chambre des députés.

Il entend en user désormais et ne pas se laisser en tout traîner à la remorque de la Chambre basse.

Il faut reconnaître que cette résolution est absolument conforme à la lettre des lois constitutionnelles.

Qui sait si cette nouvelle attitude du Sénat n'aura pas une sérieuse influence sur l'avenir politique de notre pays?

On sait que M. Gambetta, qui a déjà rempli tous les services publics de ses créatures, et qui tient tous les ministères sous sa dépendance, cherche à mettre la main sur les affaires étrangères qui lui avaient échappé jusqu'à présent.

Aujourd'hui on assure qu'il est sur le point d'arriver à son but. M. Waddington, qui avait défendu son portefeuille jusqu'à un certain point, est à la veille de capituler comme ses autres collègues. Il a pris, dit-on, l'engagement de mettre d'office à la retraite M. Duprez, directeur de la politique du ministère des affaires étrangères.

En apprenant cette décision déplorable, qui va désorganiser le service le plus important de nos relations extérieures, les deux sous-directeurs qui étaient encore en fonctions, MM. Bourcé et de Courcelles, ont donné leur démission.

C'est M. Spuller qui succéderait à M. Desprez avec le titre de sous-secrétaire d'Etat et de directeur du personnel diplomatique et consulaire.

La lutte électorale est engagée dans l'arrondissement d'Orange entre le citoyen Alphonse Gent et le citoyen Alphonse Hum-

bert, entre l'opportunisme et le radicalisme. La République suit sa pente logique.

La situation du citoyen Gent est particulièrement délicate. Révoqué par décision ministérielle de son poste de gouverneur de la Martinique, avant même d'en avoir pris possession, et pour des motifs qu'on s'est bien gardé de discuter à la tribune, M. Gent se présente aujourd'hui à ses anciens électeurs avec des suspensions fâcheuses. Le bruit fait autour de son nom a évoqué un passé malpropre qui est aujourd'hui connu de tous les électeurs et sur lequel il nous semble que le candidat aura peine à s'expliquer.

M. Madier de Montjau est allé à Orange pour combattre la candidature de M. Humbert et défendre celle de M. Gent.

Une souscription est ouverte dans les églises de Paris, pour venir en aide aux victimes du froid et de la neige.

UNE TORPILLE RADICALE.

Le bruit se répand, dans les cercles républicains, qu'une réunion plénière des gauches de la Chambre des députés sera provoquée à l'effet de prendre une résolution grave vis-à-vis de M. Gambetta.

Dans cette réunion, sera proposée la motion suivante :

Du choix d'un nouveau président de la Chambre.

L'union républicaine et l'extrême gauche pensent que c'est le seul moyen de faire sortir M. Gambetta de son entêtement, en ce qui concerne l'exercice officiel du pouvoir.

Sous ce titre: Une violation de domicile, l'Union raconte le fait suivant, que nous voudrions, pour l'honneur de l'administration, voir démentir :

Au commencement de la semaine, un prêtre de la paroisse de Saint-Just, près

17 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite)

J'ai beaucoup fréquenté, dans ma jeunesse, le salon d'une aimable douairière, la baronne d'Astiville, qui avait le talent de grouper autour d'elle bon nombre de gens d'esprit. J'étais encore une individualité tout à fait sans importance, une façon de lycéen à peine émancipé. Mais la baronne m'avait pris en affection et admis dans son intimité parce que j'étais le compagnon d'études, le meilleur ami de son neveu, Victor d'Anglejean.

D'Anglejean!... Ne l'enflamme pas, te dis-je. Mais cette coïncidence de noms... M'avait frappé comme toi, lorsque, pour la première fois, les lettres me parlèrent de la comtesse Césarine. Réfléchis, cependant, comme je le fis moi-même alors, que cette belle veuve de vingt-cinq ans, disais-tu, ne devait rien avoir de commun avec mon ami Victor, de quelques années plus âgé que moi. Sans doute, mais...

Ce que nous avons appris change grandement la situation, je te l'accorde. Enfin, je reviens à la douairière d'Astiville. Elle se méfiait beaucoup de la vivacité d'impressions de son neveu, et, sans le lui avouer, elle me faisait jouer auprès de lui les délicates fonctions de mentor in partibus. Ce n'est pas qu'il ne fût sage et rangé, ce cher d'Anglejean, dans la conduite ordinaire de sa vie : un vrai gentilhomme, plein de droiture et d'honneur. Seulement, son sang méridional — il était, je crois, des environs de Toulouse, — avait des ardeurs spontanées on ne peut plus dangereuses. Il était homme, sous son apparence correcte, à donner un coup d'épée au premier mal appris qui se permettait dans la foule de l'effleurer du coude; ou bien encore à faire un mariage disproportionné si quelque joli minois se rencontrait sur sa route. C'est moi qui avais pour mission de détourner les bretteurs ou les imprudents, et de le détourner lui-même des minois hors d'état de devenir « dames de qualité. »

Tout alla bien pendant quelques années, mais les révolutions nous séparèrent, et Dieu sait combien la pauvre douairière s'en désola. « Victor fera quelque folie! » disait-elle en apprenant son départ pour l'Amérique, où l'entraînaient des scrupules politiques.

S'il en fit, elle n'eut point le chagrin de les apprendre, non plus qu'elle n'eut la douceur de le

revoir. Elle s'éteignit en serrant ma main et en nommant encore son neveu. Où était-il alors? je ne sais trop. Il n'écrivait guère d'abord et bientôt même il n'écrivait plus du tout. On l'avait cru mort dans une traversée. Plus tard, il donna de ses nouvelles, il annonça son mariage et retomba dans son silence. J'appris, par je ne sais quelle voie, qu'il voyageait beaucoup et qu'il n'était point heureux.

Puis le bruit de sa mort arriva jusqu'à moi. On chuchotait qu'il avait été tué en duel et que sa très-jolie femme prenait allègrement son parti du veuvage.

Tout cela me fit de la peine sans me donner le plus léger désir de connaître plus à fond la vie antérieure de mon oublié ami, la cause de sa mort et la personne peu sympathique de sa veuve.

J'avais rompu mes relations fort superficielles, du reste, avec les autres parents de la baronne d'Astiville, une demoiselle infirme qui mourut aussi peu après, et un officier de marine qui venait parfois passer quelques mois de congé chez sa tante. Il portait son nom, avait un caractère aimable, et, quoique moins aimé que son cousin d'Anglejean, il dut peut-être à l'apparente indifférence de Victor, éloigné et silencieux, de partager avec le voyageur l'héritage de la douairière. Depuis lors, sa carrière le retint de si longues années hors de Paris que je le perdis de vue.

Tu vois donc, mon cher Robert, que je suis dans les plus naturelles conditions du monde pour ne plus trop me souvenir de mon ancien camarade. Il n'a fallu rien moins que ton récit, qu'une certaine conformité de dates pour me donner la pensée que cette veuve, éternellement jeune et éternellement coquette, pourrait bien être celle de Victor d'Anglejean.

En ce cas, s'écria joyeusement Robert, vous pourriez, en usant du titre imprescriptible d'ancien ami de son père, tenter d'être utile à Mlle d'Anglejean.

La pensée m'en est venue. Oh! que vous serez bien inspiré d'agir ainsi! Elle est si gracieuse, si douce et si résignée!

M. de Madiran regarda son fils avec un attendrissement affectueux qui s'accroissait d'une pointe de malice.

Enthousiaste! se borna-t-il à dire avec un petit haussement d'épaules indulgent.

Une fois entré dans la route des exhumations et des recherches, M. de Madiran, aidé de l'homme d'affaires de feu la douairière d'Astiville, n'eut pas de peine à reconstituer tout ce qui lui avait échappé dans la destinée de son ami.

Il apprit que celui-ci s'était marié tardivement, follement, par un dernier entraînement de sa na-

Narbonne, était appelé chez un malade du côté de la gare. Pour rendre service à sa famille, M. l'abbé proposa comme garde-malade une religieuse dominicaine, qui fut acceptée avec reconnaissance. Vers les dix heures du soir, le prêtre en question, suivi du sacristain, accompagnait la religieuse à son poste de charité. Un sacristain, un prêtre, une religieuse ! c'était par trop suspect. A minuit, le chef de notre police, animé d'un saint zèle, se présentait au domicile de la mourante pour y faire des perquisitions et s'assurer si la maison ne recélait pas les mystérieux voyageurs. Est-ce assez arbitraire ? Est-ce assez bête ?

Pendant que la police allait ainsi troubler le repos d'un malade en faisant chez lui une descente intempestive, de hardis voleurs dévalisaient, dans la rue voisine, les greniers de M. Raynal aîné.

M. Paul Dupont, sénateur de la Dordogne, est mort jeudi, à l'âge de 84 ans.

Il occupa, comme imprimeur, une place distinguée dans l'industrie française, et il laisse un renom de charité qui honorera sa mémoire.

Ancien député sous le gouvernement de Juillet et sous l'Empire, il fut appelé à la Chambre haute, en janvier 1876, par les suffrages des électeurs sénatoriaux de son département, et ses votes témoignèrent de son esprit conservateur.

La mort de M. Paul Dupont va donner lieu à une double élection sénatoriale dans la Dordogne, où la mort de M. Magne avait déjà créé une vacance.

Veut-on avoir le tableau navrant de la situation de Paris à l'heure actuelle ? Voici comment un membre des anciens Bureaux de bienfaisance s'exprimait devant un rédacteur du *Figaro* :

« Depuis plusieurs mois déjà, tous les hôpitaux de Paris sont pleins, archipeus. Il n'est pas à l'heure qu'il est, une salle d'hôpital dans laquelle on n'ait été obligé d'ajouter, contrairement aux règlements et contrairement surtout aux lois de l'hygiène, un certain nombre de lits supplémentaires, dits brancards ou lits à terre.

« L'encombrement est tel qu'on a dû même — forcé par la gravité des circonstances — ouvrir quelques-unes des salles, déclarées insalubres, de l'ancien Hôtel-Dieu et y installer des malades. Cent lits avaient été tout d'abord rétablis de la sorte, le mois dernier ; cent autres lits ont été ajoutés depuis lors ; et on s'occupe de disposer en outre une salle nouvelle, spécialement destinée aux varioleux.

« Chose effroyable ! L'administration de l'Assistance publique n'ayant plus une seule place libre dans ses hôpitaux, refuse forcément tous les jours, en dehors des malades moins gravement éprouvés, une moyenne de cent malades sérieux, atteints d'affections aiguës, et que des soins donnés à temps ramèneraient peut-être à la santé.

ture irréfléchie, avec une femme créole de grande beauté, de fortune nulle et de caractère fantasque, pour laquelle il s'était d'abord fixé aux colonies en devenant un des grands propriétaires.

M. Victor d'Anglejean approchait alors de la cinquantaine, et le bonheur que lui donna cette union disproportionnée fut aussi court qu'orageux.

Il ne connut même que pendant un temps bien restreint les joies de la paternité, car sa petite fille était encore au berceau qu'il recevait un coup d'épée mortel dans une rancontre déplorable, où le bon droit était absolument de son côté.

La veuve avait dès lors joui de sa grande fortune en toute liberté, remplissant l'Europe du bruit de sa beauté, de son opulence et portée par son caprice à varier ses lieux de plaisirs eux-mêmes.

C'était à Paris qu'elle séjournait le moins, quoiqu'elle possédât un vieil hôtel au cœur du faubourg Saint-Germain et plusieurs maisons de rapport.

Interrogé sur la personne de cette petite fille que son père avait à peine connue, le notaire de feu M^{re} d'Anglejean chercha dans sa mémoire assez laborieusement, et finit par dire que cette enfant, devenue grande et de délicate santé, habitait quelque part dans le Midi, dont l'air lui était favorable, qu'on la voyait rarement, ce qui faisait supposer aux membres de la famille résidant à Paris que son caractère et son intelligence ne répondaient pas aux désirs maternels. C'était la seule explication

« Repoussés ici, les malheureux vont japper là où la réponse est la même. La journée se passe en sollicitations, en démarches. Et, pendant ce temps, la maladie suit son cours ; et ceux qui ne meurent pas en route sont ramenés chez eux mourants.

« N'est-ce pas épouvantable !
« Qu'on ne croie pas que nous exagérons ; ce sont là des chiffres officiels desquels il résulte en outre qu'il y a en ce moment, à l'Assistance publique, sept mille cinq cents demandes d'admission dans les hôpitaux !

« Et M. Moring nous a lui-même avoué qu'aucune de ces demandes ne serait examinée, étant donnée l'impossibilité absolue de faire à aucune d'elles une réponse favorable.

« N'avions-nous pas raison quand nous disions en commençant que la misère actuelle était horrible et qu'il n'y avait jamais eu, à la fois, autant de malheureux à secourir, autant de souffrances à calmer ?

« Il est un autre mot de l'honorable directeur de l'Assistance publique qui nous a fait involontairement passer un frisson par tout le corps.

« — Nous faisons le possible, l'impossible même, nous disait M. Moring. Ainsi, les lits complémentaires que nous ne cessons d'ajouter dans nos salles, par humanité, sont pour nous une source de discussions continues avec les médecins qui nous reprochent de compromettre par là l'hygiène des malades. Mais que faire ? L'humanité d'un côté, l'hygiène de l'autre. C'est à la Providence d'établir elle-même une moyenne. »

« C'est horrible ! n'est-ce pas ?... Oui, mais la République sera bientôt jugée, condamnée, maudite par le peuple !

« En attendant, unissons tous les efforts de la charité pour rendre moins cruelle au pauvre l'épreuve que nous subissons.

Etranger.

ANGLETERRE. — Le froid est beaucoup plus intense et la misère est affreuse dans Londres ; mais il n'y a aucune trace de neige.

— L'impératrice Eugénie a voulu revenir immédiatement à Chislehurst, pour surveiller les travaux des monuments à la mémoire du Prince, tant à Westminster que dans l'église de Chislehurst, où elle s'est rendue aussitôt son arrivée, sans seulement avoir pris la moindre nourriture.

La concentration des troupes russes en Pologne est en ce moment le sujet de toutes les conjectures. Le comité polonais à Londres atteste que la Pologne n'a jamais été plus tranquille, tandis que la police anglaise croit avoir ses raisons de penser que si ce pays n'est pas en révolte ouverte, il y a un grand nombre de polonais à Londres dont les allées et venues sont pour le moins suspectes.

D'ailleurs, la police anglaise est la première à réclamer soit une augmentation de son effectif, soit une nouvelle loi pour sur-

veiller les réfugiés ou même leur interdire le séjour de l'Angleterre. C'est une tâche au-dessus des détectives que de courir nuit et jour après les faiseurs étrangers de complots plus ou moins audacieux, et dont le nombre augmente tous les jours, malgré la police secrète des ambassades. Ce n'est ni à Londres ni dans les environs que s'ourdissent les machinations contre les souverains, mais dans les villes de province, dans les ports de mer, au milieu de cette population flottante qui apparaît et disparaît et dont les manœuvres échappent à toute investigation.

Chronique militaire.

LES NOUVEAUX COMITÉS DE L'INFANTERIE ET DE LA CAVALERIE.

Un arrêté du 30 novembre constitue des comités consultatifs pour l'infanterie et pour la cavalerie, comités dont la mission sera d'étudier toutes les questions intéressant ces deux armes.

Cette mesure étant depuis longtemps réclamée par tous les esprits éclairés de l'armée, nous n'hésitons pas à lui donner notre approbation.

L'infanterie et la cavalerie se trouvaient dans un véritable état d'infériorité vis-à-vis de l'artillerie et du génie, et il semblait que les armes dites spéciales absorbassent presque toute la sollicitude des chefs militaires. De là bien des tâtonnements inutiles et des retards inexplicables dans la solution de beaucoup de questions intéressant l'organisation, la tactique, l'habillement, l'équipement de la cavalerie et de l'infanterie.

A la vérité, la constitution actuelle des premiers et deuxième directions du ministère de la guerre (infanterie-cavalerie) aurait pu permettre l'étude consciencieuse et efficace des intérêts et des besoins de ces deux armes, mais l'autorité de ces directions était insuffisante, principalement vis-à-vis de l'état-major général du ministre qui tendait à les placer sous son absolue dépendance et sous son entière domination.

Les comités consultatifs récemment créés produiront-ils les résultats que réclame le public militaire ? Aux termes de l'arrêté qui les constitue, ils ne possèdent ni l'initiative ni l'action, et donnent simplement leur avis sur les questions à eux soumises par le ministre de la guerre.

Le résultat dépendra donc :
Du degré de confiance que témoignera le ministre à ces comités ;

De l'indépendance, de la sagesse, de la fermeté, de l'autorité morale, en un mot, que ceux-ci sauront prendre.

Or, le temps et l'expérience peuvent seuls nous renseigner à cet égard.

M. le ministre de la guerre vient de décider la création d'infirmiers et de brancardiers, dans les corps de troupes d'infanterie, pour l'assistance médicale sur le champ de bataille.

Le service régimentaire aura pour but de relever les blessés, de les mettre à l'abri et de leur donner les premiers secours. Les médecins des régiments et les infirmiers desserviront le poste de secours ; les brancardiers y transporteront les blessés.

L'instruction des brancardiers sera donnée immédiatement, par les médecins, à tous les musiciens, tambours et ouvriers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

NOUVELLES COMMISSIONS DES HOSPICES ET DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

La Préfecture de Maine-et-Loire vient de publier l'arrêté ministériel qui constitue ainsi qu'il suit les commissions administratives des Hospices et du Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur :

Commission des Hospices.

MM.

Le Maire de la ville, président.
ABELLARD, ÉMILE, avocat, conseiller général, conseiller municipal.

COUTANT, EMMANUEL, médecin, délégué municipal, conseiller municipal.

DAVENNE, ÉLISÉE, pasteur protestant.

DELAMARRE, EUGÈNE, négociant, délégué municipal, conseiller municipal.

GUÉRIN, JOSEPH, ancien notaire.

PERDRIAU, HIPPOLYTE, ancien pharmacien.

Commission du Bureau de bienfaisance.

MM.

Le Maire de la ville, président.
BODIN, RAYM, avocat, délégué municipal, conseiller municipal.

COMMON, DÉSIK, propriétaire, ancien conseiller municipal.

DAVENNE, ÉLISÉE, pasteur protestant.

HUBERT, ANSÈNE, mécanicien, capitaine des pompiers.

LECOY, GREGOIS, juge de paix, ancien maire de Saumur.

ROUSTEAUX, LUCIEN, négociant, délégué municipal, conseiller municipal.

Ainsi qu'on le voit, tous les anciens membres de ces deux commissions ont été changés. Il en a été de même à Angers, et MM. les curés, dans l'une et l'autre ville, ont été exclus avec un ensemble qui prouve que nos administrations semblent vouloir entrer en guerre contre les catholiques jusque dans les questions de charité.

Cette mesure soulève une réprobation générale.

Voici la liste des nouvelles commissions administratives des Hospices et du Bureau de bienfaisance de la ville d'Angers :

Commission des Hospices.

MM.

Le Maire de la ville, président.
AUDRA, pasteur de l'Église réformée ;
GLÉTRON, Jacques, négociant ;
GUITTON, Jules, avocat, délégué municipal, conseiller municipal ;

MAILLÉ, député, délégué municipal, conseiller municipal ;

TROTIER, Henri, négociant, ancien adjoint ;
VIGNOT, René, négociant, ancien adjoint.

Commission du Bureau de bienfaisance.

MM.

Le Maire de la ville, président ;
BASSONNEAU, manufacturier ;
CHUDEAU, Arthur, négociant, capitaine des pompiers ;

LAROUAIS, Anatole, mécanicien fondeur ;
LEGLUDIC, docteur-médecin, professeur à l'École de médecine, délégué municipal, conseiller municipal ;

PRIEUR, négociant, délégué municipal, conseiller municipal ;

RENAULT-LIBREAU, président des Fourneaux économiques.

Aussitôt que l'arrêté concernant la ville d'Angers a été connu, M^{re} l'Évêque a adressé à M. le ministre de l'Intérieur et des cultes la protestation suivante :

Protestation de M^{re} l'Évêque d'Angers.

« Angers, le 12 décembre 1879.

« Monsieur le ministre,

« Je viens de lire dans les journaux d'An-

« gers l'arrêté par lequel vous avez constitué

« la commission administrative des hospices

« de la ville ; et je ne veux pas tarder

« un instant à vous communiquer la pénible

« impression que me cause un pareil

« acte. Non content d'écarter les membres

« du clergé catholique, vous placez en tête

« de votre liste le pasteur protestant. Ainsi,

« dans une ville de plus de soixante mille

« catholiques, où, d'après les recensements

« officiels, la minorité protestante est pres-

« que imperceptible, où il n'y a même pas

« de consistoire, mais un simple conseil

« presbytéral, c'est le ministre du culte dis-

« sident que vous choisissez, à l'exclusion

« des dix curés catholiques, pour représen-

« ter la religion au sein de la commission.

« Dans un hospice créé, doté, enrichi par

« les catholiques, et qui peut-être ne compte

« pas dans son histoire une seule fondation

« d'origine protestante, en présence des

« trois aumôniers catholiques, de soixante

« secours de charité catholiques, c'est au mi-

« nistre protestant que vous confiez les

« fonctions d'administrateur, en ayant soin

« de tenir à l'écart les chefs des dix paroisses

« catholiques de la ville. Je n'ai pas be-

« soin d'en dire davantage sur une mesure

« qui parle assez d'elle-même. L'émotion

« qu'elle produit sur ceux qui la connais-

« sent me prouve que tout le monde en com-

« prendra le sens et la portée. Je dois me

« borner, pour ma part, à protester haute-

« ment contre un acte d'intolérance que je

« considère comme un affront fait au clergé

« et aux catholiques de la ville et du diocèse

« d'Angers.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur le mi-

« nistre, votre très-humble serviteur,

« † CH.-ÉMILE, évêque d'Angers. »

M. le Maire a installé hier dans leurs fonctions les nouveaux membres des commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance.

Nous croyons savoir que M. Davenne, pasteur protestant à Saumur, qui ne manque ni de savoir-vivre ni de jugement, en raison de l'évincement du clergé catholique, n'accepterait pas d'entrer dans les commissions des Hospices et du Bureau de bienfaisance.

L'administration municipale de Saumur s'est enfin préoccupée du Bureau de bienfaisance. Bien que tardivement, elle a songé à la quête annuelle, faite jusqu'ici par des dames, et qui a toujours été fructueuse.

Cette année, cet appel à la charité sera fait par des hommes qui se présenteront dès demain à domicile dans les divers quartiers. Voici les noms des quêteurs :

Quartier Saint-Pierre. — MM. Choyer fils, Jagot, marchand de fer, Girard Achille, négociant, Couzineau Eugène.

Saint-Nicolas. — MM. Girard fils, libraire, Delaupay Albert, Milon fils, libraire, Moutet, négociant.

Nantilly. — MM. Perrault, négociant, Goulet, représentant de commerce, Papin-Leroy, négociant.

Les Ponts. — MM. Girandier, jardinier, et Cordose, propriétaire.

Nous serons toujours heureux de voir les ressources des pauvres augmenter, et nous sommes certain que nos concitoyens, dont la charité n'est jamais en retard, ont déjà déposé leur offrande, soit entre les mains de religieuses, soit entre celles des curés des diverses paroisses de la ville. De plus, l'administration municipale entreprend cette quête le lendemain du jour où les nouvelles commissions administratives du Bureau de bienfaisance et des Hospices sont connues, commissions dont elle a exclu, de parti pris, les anciens membres et le clergé de la ville. Nous craignons que cela ne nuise à la quête, tout en ayant la conviction que les pauvres ne perdront rien à la générosité de nos concitoyens.

Par décret du Président de la République, en date du 6 décembre courant, M. H. De-launay a été nommé huissier à Saumur, en remplacement de M. Mauriceau, démissionnaire en sa faveur, et a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil de Saumur à l'audience de samedi dernier.

TEMPÉRATURE.

Samedi soir, on a pu croire au dégel : le temps était relativement doux, le thermomètre se maintenait à zéro. Mais, dans la nuit, le froid a repris avec une nouvelle intensité : le thermomètre est descendu à 7 degrés au milieu de la journée ; alors que le soleil brillait, il n'est remonté qu'à 5, et le soir, à la nuit, il reprenait son niveau du point du jour. Ce matin (lundi), il était à 8 degrés, à midi, à 2.

Le ciel, clair hier, est brumeux aujourd'hui. Il a tombé un peu de neige.

Vent nord-est. Hauteur barométrique toujours élevée.

D'imprudents et téméraires jeunes gens s'amusaient à traverser la Loire sur les glaçons. Cette fantaisie pourrait leur coûter cher, car la soudure peut être imparfaite, et alors qui pourrait ou oserait aller à leur secours ?

À Angers, le maire a pris sagement un arrêté interdisant ce genre de promenade. À Saumur, notre maire a laissé la liberté aux insensés qui compromettent ainsi leurs jours.

Un conseil aux personnes qui usent de l'éclairage au gaz par ces temps de gelée : pour combattre l'action de la glace dans les compteurs, il suffit d'y verser de l'alcool 3/6.

On nous écrit de Blois que le thermomètre est descendu à 20 degrés dans la nuit de mardi, et mercredi matin à 22 degrés. Dans la campagne, le pain a gelé, et il a fallu le mettre auprès du feu pour parvenir à le couper.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le contre-projet de M. Lenglé pour réduire d'un 10^e l'impôt foncier sur les pro-

priétés non bâties et répartir entre les ouvriers indigents une somme de 40 millions, repoussé par 343 voix contre 101.

A voté pour : M. Berger.

Ont voté contre : MM. Benoist, Janvier de la Motte, Maillé.

N'ont pas voté : MM. le comte de Cirrac, comte de Maillé, de Soland.

POITIERS.

Un affreux accident est arrivé vendredi soir vers 5 heures, sur la Clain, à l'abreuvoir de Montbernage. Le jeune Clément Bonard, âgé de 13 ans, s'amusa avec plusieurs autres petits camarades.

Entrainé par l'élan qu'il s'était donné, il glissa jusqu'à un endroit où la glace était moins épaisse. Elle se rompit sous son poids, et le malheureux imprudent disparut sous la glace. Samedi, son corps n'avait pas encore été retrouvé.

Le Conseil municipal de Poitiers, en vue de subvenir aux misères occasionnées par la rigueur de la saison, a voté, dans la séance tenue d'urgence vendredi soir, une somme de 20.000 francs, dont 12.000 francs environ pour l'exécution de travaux communaux destinés à fournir du travail aux ouvriers sans emploi, et le surplus pour l'établissement de fourneaux économiques.

Les membres du Conseil, présents à la séance, ont en outre décidé l'ouverture d'une liste de souscription pour subvenir aux besoins les plus urgents, et s'y sont inscrits chacun pour une somme de cent francs.

Avis aux conseillers municipaux de Saumur !

CHINON.

Le jury d'examen des maquettes du concours pour la statue de Rabelais qui doit être érigée à Chinon a rendu son jugement.

Le prix a été décerné à M. Emile Hébert, esquisse n° 50. M. Hébert a représenté Rabelais accoudé sur une table-pupitre, dans l'attitude du repos, les jambes étendues, avec un laisser-aller qui est tout à fait conforme au type traditionnel.

Des mentions honorables ont été décernées à MM. Aubé, esquisse n° 15. Domaige, n° 8 ; Gustave Michel, n° 24.

La semaine dernière, un fait des plus graves s'est passé à Hommes, canton de Château-la-Vallière (Indre-et-Loire).

Le nommé Emile Guion était venu dans cette localité afin de prier son frère, Pierre, de venir avec lui à Coumesmes pour voir sa mère, en ce moment malade. Vers six heures du soir, les deux frères entrèrent chez le sieur Durand, aubergiste, et y prirent leur repas. Là se trouvait un de leurs cousins, le nommé Jean-Jacques Chantepie, journalier. Ce dernier, après le souper, les invita à venir coucher chez lui, ce qui fut accepté.

Avant de quitter l'auberge, il avait acheté un demi-litre d'eau-de-vie. Arrivé à son domicile, il en offrit à ses cousins, et tous trois burent jusqu'à une heure du matin.

Chantepie ayant offert de nouveau de l'eau-de-vie, Emile et Pierre refusèrent, disant qu'il était trop tard et qu'ils préféreraient se coucher.

Ce refus, plusieurs fois formulé, mit en fureur le sieur Chantepie, qui se trouvait alors sous l'influence de libations trop copieuses. Il alla chercher derrière la porte une hache, avec laquelle il porta un coup violent sur la tête de Pierre Guion, qui tomba à la renverse.

Emile Guion se jeta sur Chantepie, le désarma et le mit à la porte. Il donna les premiers soins à son frère et fit ensuite prévenir les autorités de Hommes, qui se rendirent immédiatement sur les lieux.

Pierre Guion, dont la blessure paraît assez grave, a été transporté à l'hôpital de Château-la-Vallière, après avoir été pansé par un médecin.

La justice a commencé une instruction.

LE MANS.

La Chronique de l'Ouest annonce qu'un soldat en faction, l'une des dernières nuits, devant la porte du général en chef, a été trouvé inanimé dans sa guérite par les hommes qui sont venus le relever.

C'est là un bruit qui a couru dans la journée du lendemain et dont toute la ville s'est entretenue.

Nous ne sommes en mesure ni de le confirmer ni de le démentir.

Ce qu'il y a malheureusement de certain, c'est qu'en ce moment il y a un nombre très-considérable de soldats à l'hôpital et dans les infirmeries.

La Chronique raconte également qu'un habitant du Mans, âgé de 70 ans, qui se trouvait dans une commune voisine de Ballon, s'étant rendu à pied dans cette dernière localité, a eu toutes les jambes et les cuisses gelées. Son état inspire de vives inquiétudes.

Une femme courageuse. — M^{me} Trébert se rendait à Mayenne, dans sa voiture, lorsque, entre les villages de la Chapelle-du-Chêne et de l'Aulne, elle fut arrêtée par deux individus, le visage barbouillé de suie, qui lui demandèrent la bourse ou la vie.

D'une énergie peu commune, M^{me} Trébert fit mine de chercher dans ses poches, et, saisissant un revolver, elle fit feu sur les deux voleurs, qui s'enfuirent précipitamment dans la direction de La Chapelle. L'un d'eux a dû être atteint par le projectile, des traces de sang ayant été remarquées sur la route.

Publications de mariage.

Léon Pomian, domestique, et Louise Viatot domestique, tous deux de Saumur.

René-Jean Barlois, charcutier, de Saumur, et Louise Baudouin, cultivateur, de Saint-Martin-de-la-Place.

Arthur-François-Florent Richer, employé de chemin de fer, et Marie Roulleau, sans profession, tous deux de Saumur.

Auguste-Clément Forgeau, maître d'hôtel, et Rosalie-Clémence-Victoire Gabard, cuisinière, tous deux de Saumur.

Dernières Nouvelles.

Saumur.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons communication officielle d'un appel à la charité publique dont nous parlons plus haut.

Nous publierons ce document demain.

MONSIEUR.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation, sur l'efficacité des CAPSULES DE Goudron de Guyot : Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit : *Vox populi, vox Dei.*

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron, que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être ; il calmera la toux qui les fatigue tant ; dans bien des cas il prolongera leur existence mais quant à la guérison... ? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique, je prendrais des capsules de goudron.

Agitez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D^r MIGUET.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

HAUTS-FOURNEAUX DE BALARUC

près Cette (Hérault)

Capital social : 3,000,000 de francs.

EMISSION PUBLIQUE

de 9,000 Obligations

Remboursables à 500 francs

Chaque obligation donne droit :

- 1^o A un intérêt annuel de 25 fr. payables les 1^{er} juin et 1^{er} décembre ;
- 2^o Au remboursement à 500 fr. au moyen de deux tirages par an.

Conditions de la souscription

Versement en souscrivant..... 100 fr.
A la répartition (du 1^{er} au 5 janvier).... 100 »
Du 1^{er} au 5 février..... 100 »
Du 1^{er} au 5 mars..... 125 »
425 fr.

Une bonification de Cinq francs par obligation

est accordée aux souscripteurs qui libéreront leurs titres par anticipation à la répartition. L'intérêt est donc de 5,95 0/0, sans compter la prime de 80 fr. par obligation.

EXPOSÉ

Les Hauts-Fourneaux de Balaruc sont situés sur l'étang de Thau, en communication avec le port de Cette, à proximité des canaux de Beaucaire et du Midi. Les navires et bateaux accostent dans le port créé devant les Usines. Les chemins de fer P.-L.-M. et du Midi passent à 5 kil. et la ligne de Cette à Montbazin, en construction, traversera les Usines et s'y raccordera très-prochainement.

Commencés en 1877, deux hauts-fourneaux sont à peu près terminés : la machine soufflante, construite par le Creusot, sera montée en juin prochain et la mise en feu aura lieu immédiatement.

Ces hauts-fourneaux, dotés des procédés les plus perfectionnés et les plus économiques, produiront cent tonnes de fonte par jour au prix de revient de 88,40, soit, pour 36,000 tonnes par an..... fr. 3.182,400

Le prix de vente minimum étant de 105 fr. par tonne, soit..... 3.780,000

Le bénéfice net annuel est de..... 597,600

L'annuité, comprenant l'intérêt et l'amortissement des 9,000 obligations est de..... 234,46

Il reste encore un excédant de bénéfices de..... 363,139

Garanties des Obligations

La Société est propriétaire, sans dettes ni hypothèques, de tous les terrains, de deux hauts-fourneaux, d'une puissante machine soufflante, de quatre vastes appareils à air chaud système Cowper Siemens, d'une batterie de huit générateurs à vapeur, de deux machines motrices, d'un outillage parfait, de halles de coulée, magasins, réservoirs, ateliers, maison de directeur, logements d'employés et d'ouvriers ; en un mot, de tout ce que comporte un établissement complet de cette nature.

La souscription sera ouverte

LES JEUDI 18 ET VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1879

À LA

Société Française Financière

18, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris.

Les coupons à échéance de janvier et les titres facilement négociables le jour de la réception seront acceptés en paiement sans commission ni courtage.

Les formalités seront remplies par l'admission des titres à la Cote officielle.

Les souscriptions peuvent être adressées **DÈS MAINTENANT** à la Société Française Financière. Les Obligations ainsi demandées, avant le 18 décembre seront irréductibles. Les Obligations provenant de la souscription publique seront soumises à une répartition proportionnelle.

La Société Française Financière envoie franco, sur demande, la Notice détaillée.

SOCIÉTÉ DE VAUDEPART

Manufacture de Blancs Minéraux

EXPLOITATION DE PRODUITS AGRICOLES

Emission

5,000 BONS

INDUSTRIELS ET AGRICOLES

(2^e SÉRIE) Remboursables à 100 fr. en 30 années

RAPPORTANT 6 FRANCS PAR AN

Jouissance du 1^{er} Janvier 1880

GARANTIE DES BONS

En plus des garanties propres aux Bons Industriels et Agricoles de Vaudepart, chaque Bon est accompagné d'une

POLICE D'ASSURANCE

de 100 fr. de la Société d'Assurances financières, au nom du Souscripteur, remboursable à 100 francs dans une période de 1 à 70 ans.

PRIX D'EMISSION

Le Bon Industriel et Agricole accompagné de la Police d'Assurance est délivré

AU PRIX DE 97 FR. 50

Payables : 10 francs en souscrivant.
10 francs à la répartition.
20 fr. du 25 au 30 janvier 1880.
20 fr. du 25 au 28 février 1880.
20 fr. du 25 au 30 mars 1880.
17 fr. 50 du 25 au 30 avril 1880.

Total... 97 fr. 50

Les titres libérés à la répartition sont délivrés à 95 fr. net.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les Vendredis 19 et Samedi 20 Décembre 1879

A PARIS : à la CAISSE VIVIERNE, 45, rue Vivienne ; à la SOCIÉTÉ DE VAUDEPART, 18, rue Choiseul.

A LYON : à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DU RHONE, 27, rue Centrale.

A MARSEILLE : au COMPTOIR DE CHANGE, 4, rue Saint-Ferréol.

A SAUMUR : chez M. LE BAAS, banquier.

Tous Coupons à échéance de Janvier seront reçus en paiement, sans commission.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Le prospectus détaillé est envoyé sur demande.

AUX MÈRES DE FAMILLE.

Une Parisienne très au courant de toutes séries d'achats, et en position de faire profiter de toutes les occasions qui peuvent se présenter, se charge, moyennant une commission de 5 0/0, de l'achat et l'expédition de toutes sortes d'objets. La facture du marchand accompagne toujours la marchandise. Paiement contre remboursement. Ecrire franco à M^{me} GAUTHIER, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le Dr CLERY
à Marseille.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un message de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voyant pas en être dépourvu à présent au

renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du message, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévoué,
DAME BERNARD, accoucheuse,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :
REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, migraines, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhées, dysenteries, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute écorchure en se le-

vant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revalescière. LÉON PAYCLER, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr. 50.

12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; — Dépôt à Basson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. 35 matin.	10 h. 30 matin.	
8 10 —		10 h. 54 matin.
1 25 soir.	4 30 soir.	
4 55 —		9 30 soir.
7 40 —	11 35 —	

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.
10 45 —	14 soir.	8 35 soir.
12 15 soir.	3 35 —	11 15 —
6 45 —	10 22 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 18 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1879.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse		Baisse.	
3 %	82 15	22						Crédit Foncier colonial	495						
3 % amortissable	82 80	30						Crédit Foncier, act. 500 f.	1030						
4 1/2 %	114							Obligations foncières 1877	374						
5 %	115 10	83						Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705						
Obligations du Trésor	517	1 78						Crédit Mobilier	613 40	2 10					
Dép. de la Seine, emprunt 1857	341	1						Crédit Foncier d'Autriche	710						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	319							Est	709 25						
1865, 4 %	396							Paris-Lyon-Méditerranée	1135						
1869, 3 %	398							Midi	1132 45	1 25					
1871, 4 %	399 84							Nord	1433						
1875, 4 %	517							Orléans	1131 50						
1876, 4 %	517							Ouest	760						
Banque de France	3393							Compagnie parisienne du Gaz	1230						
Comptoir d'escompte	365							C. gén. Transatlantique	630						
Crédit agricole															

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 5 minutes du matin, express-poste.	
6 15 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 35 —	soir, omnibus.
1 25 —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
3 35 —	soir, omnibus.
5 45 —	soir, omnibus.
7 15 —	soir, omnibus.
9 37 —	soir, omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
6 30 —	omnibus.
8 40 —	express.
10 40 —	soir, omnibus-mixte.
12 40 —	soir, omnibus-mixte.
2 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 40 —	soir, omnibus-mixte.
6 40 —	soir, omnibus-mixte.
8 40 —	soir, omnibus-mixte.
10 40 —	soir, omnibus-mixte.
12 40 —	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 55.

Etude de M. LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
Pour Noël 1880.
MAISON
A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10.
S'adresser audit notaire. (622)

A VENDRE
A prix de 300.
PETITE MAISON A PARIS
Située au centre de Grenelle.
Elle comprend : deux boutiques louées à bail, trois étages et vaste grenier que l'on peut convertir en chambre ou en petite cour.
Produit : 2,335 fr. — Prix : 32,000 fr.
Ecrire franco à M. GUYON, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

A LOUER
TRÈS-BELLE MAISON
D'HABITATION
Sise à Grange-Couronné, commune de Saint-Lambert-des-Loges.
S'adresser, pour traiter, soit au locataire, ou à M. LORAIN-HENRI, rue d'Orléans, à Saumur. (150)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
MAISON ET MAGASIN
Situés rue Saint-Jean, n° 29.
S'adresser à M. BUALE, bijoutier, même rue. (647)

A VENDRE
D'OCCASION.
UNE PAIRE DE MEULES
De 1 mètre 65 cent.
Volées, toujours en parfait état.
S'adresser à M. Joseph DAVY, menuisier à Saumur. (633)
M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE
DE
MATÉRIAUX ET OBJETS
HORS D'USAGE
Provenant, tant du service du génie que de l'École de cavalerie, et de l'administration des contributions indirectes.

Le lundi 22 décembre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à Saumur, à la vente aux enchères des objets ci-après.

1° Dans la cour de l'arçonnerie : Dix dolmans ou tuniques, 142 vestes, 70 bottes à l'écuysère, 36 selles, 38 surtais, 1 kilogramme 669 grammes galons d'argent, 104 rogne-pieds, 149 arcades pour arçons, 1,182 bandes, 140 kilogrammes de cuir, 732 kilogrammes de fer et acier, 248 kilogrammes clous de cheral, chemises, pantalons, caleçons, outils divers, etc. etc.

2° Dans la cour des bureaux du génie : Bois et fers de démolition, objets divers, 153 rouvannes, étuis en fer blanc, jauges brisées, etc., etc.
Prix payable comptant, plus 3 0/0 pour les frais.
Le Receveur des Domaines,
L. PALUSTRE. (678)

A LOUER
PRÉSENTEMENT.
Ou pour la Saint-Jean prochaine.
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre. (678)

A LOUER
PRÉSENTEMENT.
Ou pour la Saint-Jean.
UNE MAISON
Composée de six pièces, autrefois occupée par M. Petit, ancien liquoriste, située au coteau Charrier, joignant le chalet de MM. Mayaud.
S'adresser à M. AUBIN. (491)

DEUIL
COMPLÉTIÈREMENT
en 10 heures
Robes, Costumes,
Confections, Modes, Lingerie, etc.
Tissus deuil et demi-deuil.
AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuil 10 heures après la réception de la commande. — Pour les Robes, envoyer un corsage et la longueur de jupe. — Pour les Modes, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.
AU SABLIER, 2, rue Montmartre, Paris
Envoi franco contre remboursement à partir de 25 fr.
DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY
Croix de la Légion d'Honneur
à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adaptée par toutes les grandes Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BBAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

MEUBLES ET TAPISSERIE
E. MARAIS
TAPISSIER-DÉCORATEUR
49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES
Travaux en tous genres à façon.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL
DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.
Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (391)

Librairie AUG BOYER et C^{ie}, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.
Envoi franco au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE
PETIT DICTIONNAIRE COMPLET
DE LA
LANGUE FRANÇAISE
COMPRENANT :
1° Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
2° Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des Sciences, des Lettres et des Arts;
3° Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
4° Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.
QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL
Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.
Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.
Saumur, imprimerie de P. GODET.